

Appendice D: Zones de services publics – Information complémentaire

Les zones de services publics – Information complémentaire

Les politiques sur les zones de services publics sont reproduites dans le Plan officiel de la Ville [sous-section 4.7.2] et dans le Plan directeur des infrastructures [sous-section 4.3.3].

Les zones de services publics (ZSP) sont représentées dans l'annexe 6. En règle générale, tous les aménagements compris dans le périmètre urbain et dans les secteurs viabilisés des villages de Carp, de Richmond, de Munster, de Manotick, de Notre-Dame-des-Champs et de Vars (aqueduc seulement) doivent être raccordés aux réseaux publics d'aqueduc et d'égout. Les raccordements des réseaux d'aqueduc et d'égout doivent être conformes au Règlement n° 2013-360, sur l'approvisionnement en eau de la Ville, dans sa version modifiée, ainsi qu'au Règlement n° 2003-514 sur l'utilisation des égouts de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée. Les enclaves de services privés existantes font partie de la ZSP. Dans ces zones, les propriétaires des lots ont le droit de se raccorder aux services publics et sont invités à le faire (généralement à leurs frais, dans le cadre d'une amélioration du secteur local en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités*).

Il y a des exceptions dans les cas où les réseaux publics d'aqueduc et d'égout sont prolongés au-delà du périmètre de la ZSP notée ci-dessus et s'étendent au secteur rural. En règle générale, ces exceptions ont été apportées pour alimenter en eau potable les secteurs dans lesquels la nappe phréatique est insuffisante ou contaminée, pour réaliser des projets exceptionnels de développement économique (par exemple le champ de courses et le casino Rideau Carleton), pour viabiliser des infrastructures fédérales dans la Ceinture de verdure ou dans les cas dans lesquels on a autorisé le raccordement à des parcelles donnant sur des tuyaux d'amenée.

Les exceptions relatives aux zones de services publics

La conduite de refoulement des eaux usées de la décharge du chemin Carp

Waste Management gère la nappe phréatique de son site du chemin Carp et de l'autoroute 417 grâce à un système de puits de purge, à des membranes d'étanchéité pour les décharges contrôlées et à des systèmes de contrôle du lixiviat. La conduite de refoulement pour le déversement de l'égout sanitaire menant au réseau d'égout sanitaire de la Ville d'Ottawa sur le chemin Carp est en service depuis 2001.

L'approvisionnement en eau du chemin Fallowfield

Le service d'aqueduc et d'égout a été prolongé en 2002 jusqu'au secteur du chemin Fallowfield et de la promenade Moodie afin de corriger les problèmes de contamination des eaux souterraines qui touchent les puits. Le service a été limité aux lots et aux aménagements existants au sud de la promenade Fallowfield (4554-4750, chemin Fallowfield, 2726 et 2757, promenade Moodie et 500, privé Bride).

La zone des services d'eau de Gloucester Sud

Le service d'eau a été prolongé dans le sens sud, sur la rue Bank, jusqu'au chemin Mitch Owens et dans le sens est pour une concession en 1981 afin de corriger le risque de contamination de la nappe phréatique. On a prévu une capacité limitée de raccordement des propriétés enregistrées sur ce parcours afin de servir au total 210 habitations, sans toutefois prévoir d'extension ni d'expansion.

La zone de service d'eau de Carlsbad Springs

La zone de service d'eau de Carlsbad Springs est dotée d'un système d'alimentation « goutte à goutte » à basse pression pour la zone résidentielle rurale et les lots ICI des anciennes municipalités de Gloucester et de Cumberland. Le réseau originel a été construit dans les années 1990 pour viabiliser à concurrence de 775 lots; or, il a été prolongé dans les trois dernières décennies, et d'après l'évaluation de sa capacité, il est possible de viabiliser l'équivalent de 1 024 lots résidentiels.

Le réseau de distribution de l'eau est différent des autres à Ottawa, puisqu'il faut installer dans chaque habitation un petit réservoir de stockage et une pompe de pression, afin d'assurer l'équilibrage et le stockage de l'eau dans l'habitation, ainsi que la pressurisation de l'alimentation en eau dans chaque logement. Le réseau assure un débit constant dans chaque habitation, ce qui réduit la demande de pointe du réseau d'alimentation en eau et ce qui permet de faire appel à des conduites principales de moindre diamètre dans le réseau de distribution. Le réseau ne sert pas à alimenter les dispositifs destinés à la lutte contre les incendies, et il n'est pas permis de consommer l'eau dans des activités en extérieur.

Les politiques du Plan officiel autorisent le raccordement du réseau d'aqueduc aux immeubles existants, aux lots inoccupés et aux nouveaux lots créés par consentement dans les cas où ils donnent sur le réseau d'aqueduc existant. On a réparti en fonction du nombre équivalent de lots la capacité d'alimentation des projets d'aménagement industriels et commerciaux comme l'entrepôt d'Amazon.

Il est possible d'autoriser les nouveaux raccordements au réseau d'alimentation goutte à goutte de Carlsbad Springs hors de la zone de services publics existante, ainsi qu'à d'autres raccordements donnant sur le réseau dans les cas suivants :

- pour une annexe résidentielle sur un lot dont la superficie est supérieure à 0,65 ha;
- pour un aménagement non résidentiel donnant sur le chemin Boundary;
- pour les aménagements industriels existants de la zone rurale à l'est du chemin Boundary.

Sans égard à ce qui précède, la capacité est limitée dans le réseau d'alimentation goutte à goutte de Carlsbad Springs, surtout pour les zones non résidentielles, et la Ville se réserve le droit de refuser tous les nouveaux raccordements à ce réseau.

Greely et Shadow Ridge

Les aménagements résidentiels des terrains des lots 8 et 9 de la concession IV doivent être viabilisés grâce à des réseaux d'aqueduc et d'égouts publics communaux. Les aménagements commerciaux et

institutionnels des terrains portant la désignation de « cœur du village » et situés dans la place Village Centre peuvent être viabilisés grâce à des services privés d'égouts sanitaires communaux.

Le village of Marionville

Le village de Marionville chevauche la Ville d'Ottawa et la Municipalité attenante de Russell, à la lisière sud-est du périmètre de la Ville. Les résidents de la Ville dont le lot donne sur le chemin Marionville et sur le chemin Gregoire sont raccordés à l'aqueduc grâce aux conduites principales exploitées par la Municipalité de Russell. Cette municipalité, qui est ravitaillée en eau vendue par la Ville dans le cadre d'un accord, est indemnisée pour l'eau fournie aux résidents de Marionville.